

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SANTE ET PREVOYANCE du 8 juin 2016

### Etaients présents pour la CfdT :

Bruno MESMIN et Chantal GROS

Damien DORE représentait le groupe CASINO

### Présentation d'AON

Mr DORE rappelle, dans un premier temps, que sur les très gros risques, ce sont souvent les réassureurs qui paient.

Le Cabinet AON fait la Gestion de la prévoyance depuis 3 ans pour l'ensemble du Groupe CASINO, c'est un cabinet de courtage d'assurance de dimension mondiale.

En matière de prestation Invalidité/incapacité de travail et des arrêts travail, ce sera, à terme, géré par le cabinet AON. Dans ce cadre-là une personne de chez AON sera dédiée à CASINO et travaillera au SGAP. C'était l'AGRR qui traitait les invalidités, celles-ci vont migrer vers AON.

CFDT : Quels seront les coûts pour le Groupe Casino ?

Direction : Auparavant la gestion de la prévoyance était faite par 3 opérateurs (AON, AG2R, CSP Casino). Dorénavant AON prendra toute la gestion à sa charge, il n'y aura pas de coûts supplémentaires pour Casino car tout sera re-ventilé. Il n'y aura donc pas d'impact financier.

CFDT : Quels seront les conséquences sur l'emploi au niveaux du CSP Casino ?

Direction : Aucun, le travail à lui aussi été re-ventilé. L'intérêt pour le groupe CASINO est d'avoir un espace unique basé au SGAP géré par une personne extérieure au Groupe (Base unique de données).

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 les salariés seront indemnisés par le cabinet AON, un courrier sera envoyé à tous les collaborateurs CASINO et particulièrement à ceux en invalidité qui sont actuellement suivi dans le cadre de la prévoyance.

CFDT : Pensez-vous être prêts pour le 1<sup>er</sup> juillet ?

Direction AON : Oui, normalement mais si nous n'étions pas prêts nous décalerions d'un mois.

### Présentation des résultats 2015.

Suite à Loi ECKERT (Protection des assurés et recherche des bénéficiaires) les assureurs ont obligation de rechercher les ayants droit après le décès.

Lors de la présentation des résultats, il apparaît que de nombreuses modifications, notamment de la Sécurité Sociale, ont un impact sur le compte de résultat. Il est nécessaire de prendre des décisions afin de rétablir l'équilibre.

**CFDT** : il y a 3 ans, la décision avait été prise de baisser le taux des cotisations, à notre sens ce n'a pas été une bonne idée, preuve en est que nous devons prévoir une augmentation afin rééquilibrer les comptes.

**Evolution du taux de cotisation**

**Taux actuel**

Employés		AM		CADRES		
Tranche A	TB	TA	TB	TA	TB	TC
1.52 %	1.52%	1.30%	1.30%	1.81%	2.46%	2.46%

**A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016**

Employés		AM		CADRES		
Tranche A	TB	TA	TB	TA	TB	TC
1.590 %	1.590%	1.363%	1.363%	1.902%	2.580%	2.580%

**A compter du 1er janvier 2017**

Employés		AM		CADRES		
Tranche A	TB	TA	TB	TA	TB	TC
1.811 %	1.811%	1.567%	1.567%	2.187%	2.967%	2.967%

Prochaine commission de suivi au mois de novembre 2016.